



2^{ème} VISIOCONFÉRENCE D'ACTUALITÉ DU RESAH

LA RÉFORME DES CCAG APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

LES INTERVENANTS



Maître Antoine Alonso-Garcia
Avocat



Guillaume Delaloy
Chef de bureau de la réglementation
générale de la commande publique
DAJ de Bercy



Angélique Dizier
Juriste expert
Resah



Virginie Schirmer
Directrice des affaires juridiques
Resah



Maître Aude Vivès-Albertini
Avocate

OBJECTIFS

☞ Comprendre les objectifs visés par la réforme des CCAG et intégrer la nouvelle organisation de ces textes contractuels de référence au sein de vos établissements hospitaliers.



☞ Maîtriser les nouvelles dispositions communes à tous les CCAG ainsi que celles spécifiques aux CCAG-FCS, CCAG-PI, CCAG-TIC et au CCAG-Travaux, et au dernier-né, le CCAG-MOE.

☞ Acquérir les réflexes nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux CCAG dans vos marchés publics hospitaliers.

PUBLIC

☞ Directeur/responsable achat, acheteur, directeur/responsable juridique, juriste, ou gestionnaire des marchés au sein d'établissements hospitaliers et médico-sociaux.



☞ Tout opérateur économique, industriel, prestataire du secteur de la santé.

☞ Prescripteur des services opérationnels, services techniques, direction des travaux / du patrimoine ou tout acteur de la commande publique devant maîtriser la réglementation des cahiers des clauses administratives générales d'un marché public hospitalier.



Mardi 18 mai
2021



Visioconférence
via l'application
Microsoft Teams®



14h30 - 17h30

14h30-15h30

Quels impacts de la réforme sur vos relations contractuelles ?

- Quel est l'esprit de la réforme voulue et portée par la DAJ ?
- Actualisation et amélioration de la lisibilité des clauses des CCAG : quels sont les principaux changements à prévoir ?
- RGPD : comment adapter les CCAG à l'ère du numérique et de l'ouverture des données ?
- Quelles sont les nouveautés concernant la responsabilité sociétale et environnementale ?
- Quel est le calendrier de l'entrée en vigueur des nouveaux CCAG ?



Guillaume Delaloy
Chef de bureau de la réglementation générale de la commande publique, DAJ DE BERCY

15h30 - 16h15

CCAG-FCS et clauses communes aux autres CCAG : quelle adaptation contractuelle prévoir ?

- Crise COVID : quel impact sur les CCAG ?
- Quelle prise en charge des frais et risques ?
- Quels changements concernant l'exécution financière ?
- Modification en cours de marché : quelles nouveautés ?



Virginie Schirmer
Directrice des affaires juridiques, Resah



Angélique Dizier
Juriste expert, Resah

16h15-17h00

Nouvelles clauses de propriétés intellectuelles dans les CCAG

- Quels bouleversements en matière de propriété intellectuelle ?
- Quid du nouveau système de l'option unique ?
- Quel nouveau périmètre des droits d'auteurs ?
- Quelle généralisation à plusieurs CCAG de la clause relative à la propriété intellectuelle ?



Maître Aude Vivès-Albertini
Avocate

17h00 - 17h30

Intégrer les nouveaux enjeux de la commande publique dans la rédaction de vos marchés de travaux

- Quelles évolutions en matière d'exécution technique des marchés ?
- Quels sont les nouveaux délais dans le CCAG travaux ?
- Quels changements relatifs aux ordres de service et prix nouveaux ?
- Quel impact de la réforme sur la procédure de réclamations et le mémoire ?
- Le développement du règlement amiable des litiges
- Quid du nouveau CCAG maîtrise d'œuvre ?
- Quel plafonnement des pénalités en maîtrise d'œuvre ?



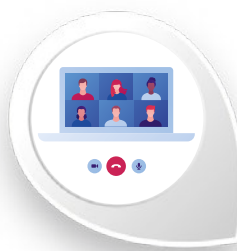
Maître Antoine Alonso-Garcia
Avocat

INSCRIPTIONS : formation@resah.fr

Inscrivez-vous au plus vite pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Tarifs

AVANT le 15 avril	APRÈS le 15 avril
220 €	250 €



PROCHAINE VISIOCONFÉRENCE DU RESAH

✓ 22 juin 2021 de 14h30 à 17h30

Pilotez une démarche RSE dans le secteur de la santé



Le Resah est officiellement certifié organisme de formation par la plateforme « Datadock » (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 1175 43 933 75). Nos formations peuvent donc être prises en charge par les organismes financeurs notamment par l'ANFH. N° Datadock : 0061460